

COMMUNE DE SAINT-BLAISE



Calendrier et guide 2010 Ramassage des ordures ménagères et déchets



Ordures ménagères

Les sacs à ordures normalisés seront fermés et déposés le matin même du ramassage, en groupe. **Dépôt et ramassage des sacs tous les lundis et jeudis, avant 7 heures.** Il est interdit de les déposer un autre jour que celui prévu pour le ramassage. Les tournées tombant sur un jour férié sont supprimées.



Objets encombrants – objets métalliques

Deux ramassages seront prévus, soit **le jeudi 1^{er} avril 2010 et le jeudi 30 septembre 2010.** En dehors de ces deux tournées, tout objet dépassant 50 cm de longueur, de même que les bois dont la section est supérieure à 5 x 5 cm, sont considérés comme encombrants et doivent être déposés à la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



Ferraille

A l'instar des objets encombrants, la ferraille ne doit en aucun cas être déposée avec les ordures ménagères. Elle doit être apportée à la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



Déchets organiques ménagers

Dans la mesure du possible, compostez individuellement. Un ramassage porte à porte est organisé tous les mercredis. Sont admis : fruits, légumes, épiluchures, fleurs fanées, coquilles d'œufs, marcs de café et de thé, plantes (sans pot), cendres de bois, sciure, pain rassis, litière pour animaux (sauf celle en gravier). Les déchets doivent être déposés dans des récipients en dur (pas de sacs en plastique !).



Déchets de jardins

Dans la mesure du possible, compostez individuellement. Sont admis : gazon, feuilles, taille de haies, fleurs fanées, branchages, paille. En petite quantité (les branchages seront ficelés en fagots, ne dépassant pas 150 x 30 cm et 20 kg au maximum), **ces déchets sont traités comme les déchets organiques ménagers.** Les déchets en vrac ne seront pas ramassés. La déchetterie de l'Entre-deux-Lacs reprend aussi des déchets pour autant qu'ils n'émanent pas d'entreprises professionnelles. Les branches d'un diamètre supérieur à 8 cm ainsi que les souches d'arbres seront également acheminées à la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



Papier

Ne doit pas être jeté à la poubelle ! Le papier est une matière première recyclable. Des paquets solidement ficelés seront placés devant les immeubles et seront récoltés 4 fois par année par le groupe de jeunes de la Paroisse **selon avis publiés dans la presse locale.** Entre les ramassages, le vieux papier peut être apporté à la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs ou dans les bennes du Chemin de la Plage et du Pré-Brenier.



Carton

Ne doit en aucun cas être éliminé avec le vieux papier ! Doit être apporté à la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs ou dans les bennes, **compartiment carton,** du Chemin de la Plage et du Pré-Brenier.



Bouteilles en verre – bocaux

Les bouteilles, bocaux de confiture, moutarde, condiments, etc. sont en verre recyclable. Ils doivent être triés par couleur et déposés dans les containers spéciaux, de couleur bleue, placés au Chemin de la Plage et vers l'ancien hangar des pompiers au Pré Brenier ou à la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs. Aucun corps étranger (couvercles, porcelaine, grès, plastique, paille, etc.) ne doit être déposé dans les containers.



PET

Récupération aux points de vente ou à la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



Boîtes de conserve, fer blanc

Ces déchets doivent être apportés à la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



Aluminium

Ces déchets doivent être apportés à la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



Appareils électroniques et électriques

Sont repris par les points de vente ou par la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



Réfrigérateurs et congélateurs

Sont repris par les points de vente ou par la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs mais en aucune manière avec les ordures ménagères. La taxe de CHF 75.00 est supprimée.



Ampoules à basse consommation, tubes néons

Sont repris par les points de vente ou par la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



Objets inertes

Ex.: cuvette de WC, tuyau, ciment, vaisselle, céramique, porcelaine, etc. sont à apporter à la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



Déchets de chantier

Sont à acheminer au centre de tri cantonal Diviza à Coffrane (tél. 032 857 22 12).



Habits et textiles

3 conteneurs TEXAID sont à disposition aux gares BLS et CFF et à la COOP de Saint-Blaise.



Huiles végétales et minérales

Il est **strictement interdit** de déverser des huiles végétales (par ex. huile de friteuse) dans les canalisations. Elles doivent être déposées à la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



Batteries d'auto

Contiennent des acides très dangereux et nocifs pour la santé. A rapporter aux points de vente ou à la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



Accumulateurs – piles

Contiennent des métaux lourds fortement polluants. Ne doivent en aucun cas être jetés dans la poubelle. Ils doivent être rapportés dans les magasins spécialisés ou à la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



Déchets chimiques – peintures et aérosols

Ne doivent pas être déposés dans les poubelles ou vidés dans les WC (ex. acide, ammoniaque, fixateur, révélateur photographique, pesticide, solvant, etc.). Sont à déposer à la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



Pneus

Doivent être acheminés aux points de vente ou à la déchetterie de l'Entre-deux-Lacs.



Véhicules hors d'usage

Carrière du Bois-Rond sur Corcelles, tél. 032 730 14 00. Ouverture: lu-ve 8 h à 12 h et 14 h à 18 h - (oct. à mars: fermeture à 17 h), 1^{er} samedi du mois: ouvert de 8 h à 12 h.



Médicaments périmés - thermomètres - seringues

Sont à rapporter dans les pharmacies. Il est interdit d'abandonner des seringues usagées dans la nature ou dans les poubelles, en raison des risques de contamination.



Animaux - déchets carnés

Cremadog, Centre romand d'incinération, Montmollin, tél. 032 731 20 30.



Langes

Langes en papier, tampons et serviettes, ne doivent pas être jetés dans les toilettes. Leur place est dans la poubelle.



Gaz

Bonbonnes et cartouches sont à ramener aux points de vente.

Déchetterie intercommunale de l'Entre-deux-Lacs

Tél. 032 757 10 03

Elle est accessible gratuitement **aux habitants (particuliers) des communes partenaires** de la déchetterie. Les artisans et commerçants sont priés de s'annoncer à la réception où les conditions leur seront communiquées. La déchetterie sera ouverte selon l'horaire ci-dessous:



(Sortie autoroute Cornaux-Cressier, tourner à gauche, puis encore à gauche après le cimetière: la déchetterie se trouve 400 m plus loin).

	Matin	Après-midi
Lundi	Fermé	14h00 – 18h00
Mardi	09h00 – 12h00	14h00 – 17h00
Mercredi	09h00 – 12h00	14h00 – 17h00
Judi	09h00 – 12h00	14h00 – 18h00
Vendredi	09h00 – 12h00	14h00 – 17h00
Samedi	de 08h00 à 12h00	
Dimanche	Fermé	

Fermetures prévues en 2010

Nouvel-An :	du 31 décembre 2009 au 3 janvier 2010, réouverture le 4 janvier à 14h00
Indépendance neuchâteloise :	le 1 ^{er} mars, réouverture le 2 mars à 09h00
Pâques :	du 2 au 5 avril, réouverture le 6 avril à 09h00
Fête du travail :	les 1 ^{er} et 2 mai, réouverture le 3 mai à 14h00
Ascension :	du 13 au 16 mai, réouverture le 17 mai à 14h00
Pentecôte :	le 24 mai, réouverture le 25 mai à 09h00
Jeûne fédéral :	le 20 septembre, réouverture le 21 septembre à 09h00
Noël :	du 24 au 26 décembre, réouverture le 27 décembre à 14h00
Nouvel-An :	du 31 décembre au 2 janvier 2011, réouverture le 3 janvier 2011 à 14h00

L'administration communale de Saint-Blaise est également à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires: tél. 032 886.49.50 ou www.saint-blaise.ch.

Saint-Blaise, février 2010

Direction des travaux publics